

Chasseneuil, le 18 mars 2019

Maître, Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dispositif de formation obligatoire, nous avons le plaisir de vous inviter à la nouvelle journée de formation suivante, ouverte aux notaires et aux collaborateurs :

« Rendez-vous de l'actualité tarifaire »

Annie HAMMI

mardi 4 juin 2019, dans les locaux de l'INFN - site de Poitiers.

Vous trouverez ci-après le plan détaillé.

Le coût de cette journée est **de 210,00 €** (l'INFN - site de Poitiers n'est pas assujéti à la TVA), le déjeuner étant laissé à l'initiative du participant. Si vous souhaitez assister à cet atelier vous permettant de remplir partie de votre obligation de formation continue, je vous remercie de bien vouloir retourner **au secrétariat de l'INFN - site de Poitiers** le bulletin réponse ci-après, accompagné du chèque de **210,00 €** libellé à l'ordre de **INFN (merci de faire un chèque par formation)**.

Bien à vous,
Catherine OGIER
Directrice INFN - site de Poitiers

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session au plus tard 8 jours avant le début de la formation, si le nombre de participants est jugé insuffisant. Dans cette hypothèse, chaque inscrit sera personnellement prévenu et les droits d'inscription lui seront restitués.

Toute demande d'annulation d'une inscription devra parvenir par mail ou par courrier à l'IMN au moins 10 jours avant le début de la formation pour un remboursement intégral. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué.

- Formation du 4 juin 2019 dans les locaux de l'INFN - site de Poitiers
« Rendez-vous de l'actualité tarifaire »

→ Inscription de Maître Notaire à

→ **OU** de Mme/Mr Fonction
Etude de Me

N° de téléphone : **Adresse mail (impératif)**

Chèque de 210,00 € joint

Dans le cadre de son activité de formation continue l'INFN - site de POITIERS est amené à recueillir et à traiter des données à caractère personnel vous concernant. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'opposition et de rectification aux données vous concernant auprès du correspondant Informatique et libertés de l'Organisme : cil@notaires.fr

« RENDEZ-VOUS DE L'ACTUALITE TARIFAIRE »

DATE

mardi 4 juin 2019

NOM & TITRE DE L'INTERVENANT

Annie HAMMI, Consultant - Formateur en pratique notariale

PUBLIC CONCERNE

Notaires, comptables-taxateurs et collaborateurs

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Etre à jour des dernières nouveautés tarifaires et les mettre en pratique.

PEDAGOGIE

- Commentaires des nouveautés (Circulaires et notes du CSN), exemples et cas pratiques.

PRE-REQUIS

- Connaître le tarif des notaires et la taxe des actes.

PROGRAMME DE LA FORMATION

voir page suivante.

RENDEZ-VOUS DE L'ACTUALITE TARIFAIRE 2019

Madame Annie HAMMI

Public concerné : Notaires, Comptables-taxateurs et Collaborateurs

I- Précisions concernant le tarif des notaires

Commentaire du tarif des notaires suite aux dernières mises à jour

Les conventions tarifées : les émoluments

Concernant les émoluments d'acte :

Concernant émoluments de formalités :

Les dispositions particulières concernant :

Les minima / Les remises / Les renonciations / L'écrêtement

Les prestations à rémunération libre : les Honoraires

Les dispositions concernées

La perception des honoraires

II- Commentaire et application des dernières directives

Réponses et circulaires du CSN permettant la bonne application du tarif concernant :

Commentaire des dernières réponses du CSN

Circulaires du CSN concernant :

La suppression des compétences notariales des consuls

La visioconférence

La plume unique

Règlement national et règlement inter-cours

Le partage des émoluments entre notaires

Exemples pratiques illustrant les directives

III- Incidences des nouvelles réglementations fiscales et légales sur la taxation

Obligations du notaire

L'immatriculation des syndicats des copropriétaires

Incidences de la fiscalité des actes

Loi de finance 2019 concernant la fiscalité de certains actes des sociétés sur la provision sur frais

Hausse des tarifs pratiqués par l'ADSN

IV- Questions – Réponses